L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 19 SEPTEMBRE 1890.

Extrait de la Constitution de l'Alliance Française.

Article 2.

Cette société a pour but :

1° D'établir un lien social, politique et moral entre tous les Français, descendants de Français et amis de la France, habitant la Louisiane, et de les protéger dans leurs intérêts matériels ;

2° De propager la langue française en Louisiane.

3° D'engager tous les Français à prendre part à la politique de leur pays d'adoption, la Louisiane ;

4° D'aider ses membres nécessiteux en cas de maladie, par des secours mutuels proportionnés aux ressources pécuniaires de la société ;

5° De faciliter l'obtention d'un emploi à tout Français nouveau-venu, ou autre se trouvant sans occupation.

Le juge E. Bermudez.

Nous apprenons que le juge E. Bermudez, Chief-Justice de la Cour Suprême de la Louisiane, est parti, en congé de soixante jours croyons-nous, pour la Virginie et pour le Nord, voyage dont avait besoin l'éminent magistrat, après neuf ou dix mois d'un travail éprouvant à l'extrême et auquel il se donne avec un dévouement sans trêve.

Cette excursion en Virginie, à New York, etc., le reposera de ses longues fatigues et consolidera mieux encore une santé qu'il a reconquise, grâce à des soins continus, éclairés et à la robustesse de sa constitution.

L'honorable juge Bermudez a, d'ailleurs, une compagne de voyage qui saura lui faire trouver le temps court : sa charmante fille, Mlle Jeanne Bermudez.

Grand Opera House.

Deux saisons consécutives le mélodrame *After Dark* aura porté bonheur au théâtre américain à la Nouvelle-Orléans. Tout le long de cette semaine le Grand Opera House a été très fréquenté et la fête finira comme elle a commencé.

Ce soir, avant-dernière représentation de l'ouvrage, où paraît une troupe dont quelques-uns sont certainement très dignes d'attention.

Après-demain dimanche, rentrée de M. C. A. Gardner dans *Fatherland*.

Théâtre St-Charles.

Nous voici à l'avant dernière soirée des représentations de M. Barney Ferguson. Il reparaîtra aujourd'hui encore et puis demain, soir et matin, dans son rôle de *Macarthy's Mishaps*. C'est la seule occasion que vous aurez de le voir cette saison, car ses engagements sont à l'infini et il ne revient au même théâtre qu'une fois l'an.

Nous vous le redisons ; c'est là du vaudeville burlesque fort amusant, et l'artiste pousse encore plus au rire que la pièce.

Dimanche 21 septembre : *A Tin Soldier*.

Société St-Maurice.

La Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice célébrera, par un banquet, son 17ème anniversaire, le dimanche 28 septembre, à l'Ecole McDonough No 19, coin des rues Tricou et Delaronde. On se mettra à table à 4 heures.

Nous nous ferons un plaisir de reparler et de cette fête et de la tant honorable Association qui la donne.

Nos remerciements pour l'invitation reçue.

Le Comité d'organisation est ainsi composé : MM. Joseph Maumus, président ; Sébastien Roy, ex-officio ; Albert Dazet, M. A. Peyroux, Jean Burgan, F. A. Miller, J. M. Pomes, Bernard Abadie.

A L'EGLISE DU SACRÉ-CŒUR, A PARIS.—Une nouvelle campagne de travaux d'un nouveau genre est en voie de préparation pour continuer la construction de l'église votive de Montmartre. Depuis les premiers jours du mois de juin dernier, la future basilique est entièrement couverte. Au chœur comme dans la nef, les voûtes sont terminées (nous entendons parler, bien entendu, des voûtes de l'église haute.)

Au milieu de la voûte de la nef, a été ménagée une large ouverture, actuellement garnie d'une verrière pour garantir l'intérieur de l'édifice de la pluie, mais qui est destinée à être recouverte par la coupole centrale qui s'élèvera au milieu de l'édifice.

La construction de cette coupole sera commencée prochainement.

La pierre qui doit entrer dans sa construction [...] du Sacré-Cœur doit [...] pierre, sans aucune [...] bois, ni en fer) est en [...] dans les chantiers, [...] matériaux arriveront à Paris vers le mois de novembre prochain.

Mais il faut préalablement dresser l'échafaudage indispensable à cette nouvelle entreprise—travail colossal, qui demandera, au moins, trois ou quatre mois.

Le faîte de cet échafaudage se trouvera à une hauteur de plus de 120 mètres par rapport au sol de la place Saint-Pierre. Il coûtera près de 40,000 francs.

En attendant, on continue les travaux des galeries latérales ou bas-côtés.

Ajoutons que les souscriptions pour la construction de la basilique de Montmartre marchent à souhait. A la fin du mois courant, on touchera de bien près le vingt troisième million. Parmi les dernières souscriptions recueillies, directement, par l'archevêché de Paris, figurent une somme de 10,000 francs et nombre d'autres dons de 1,000, 2,000 et 3,000 francs.

MAISONS DE REFUGE POUR FILLES-MÈRES, EN FRANCE.—Mme Boucicaut avait, dans son testament, demandé la création de maisons de refuge pour filles-mères dans les environs de Roubaix, Rouen et Chalon-sur-Saône, et affecté une somme spéciale à chacune de ces créations.

La maison de Roubaix va être ouverte à bref délai, et l'Assistance publique, autorisée par le conseil municipal, vient d'acquérir, dans la banlieue de Rouen, à Mont-Saint-Aignan, une propriété de plus de quatre hectares, avec bâtiment d'habitation et jardin, qui pourra être utilisée à cette affectation.

Un campaguard fait arrêter l'omnibus et veut monter à l'intérieur.

—C'est complet dedans, dit le conducteur, mais il y a de la place en haut.

—En haut ? reprend le campaguard ; mais ça va-t-il au même endroit ?

NEW-SOUTH BUILDING AND LOAN ASSOCIATION,

46 rue du Camp, coin Gravier.

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Capital autorisé..........$50,000,000
Actions..........$100 chacune

CONSEIL DE DIRECTION :

Henry Gardes.....Président American Nat. Bank
George M. Preston....Présid't Hibern'a Nat. Bank
Stanley O. Thomas...Présid't Citizens Bank of La.
Jos. A. Shakspeare.........Maire de la Nlle-Orléans
Henry Ginder..........A. B Griswold & Co.
Jos. S. Richardson..........Richardson & May
Jules A. Blanc..........Capitaliste
J. M. Lewis, Talladega, Ala..........Capitaliste
John Hanson Kennard..........Avocat
E. H. Power

Une association parfaitement administrée et progressant qui offre des avantages sans égaux aux capitalistes qui veulent économiser leur argent en le bien plaçant pour qu'il fructifie. Association faisant aussi des prêts à des taux très réduits et à des conditions libérales pour l'acquit de ceux ci en des paiements mensuels.

Pour de plus amples informations, s'adresser par lettre ou en personne au bureau de l'association et-dessus indiquée.

CE PLAN EST

Le meilleur pour l'emprunteur !
Le meilleur pour celui qui veut faire un placement !

1er juin—1 an

Dr J. B. PEREZ,

Médecin et Chirurgien,

Ayant une expérience de 25 années pour traitement et la cure de toutes les maladies des

Organes Génito-Urinaires.

Et des maladies provenant de débilité nerveuse ou physique, causée par l'âge avancé ou des abus de jeunesse. Maladies chroniques soignées avec succès. La maladie de Bright, la Gravelle, le Catarrhe de la vessie, l'Ecoulement, la Spermatorrhée et tous les désordres d'un caractère privé sont traités sans usage de mercure ni d'aucune drogue nuisible à la santé. Cures assurées. Rétrécissements de l'urètre. Maladies et irrégularités des femmes promptement guéries. On peut se procurer au bureau du Dr Perez, 13 rue des Remparts, côté sud, près Canal, les pilules dites, "Dr Perez Female Regulating Pills," et la "Female Regulating Elixir," les remèdes les plus efficaces pour guérir toute espèce d'irrégularités de femmes.

30 déc—1 an

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 19 sept. 1890.—Indications : Pour la Louisiane : Temps beau dans la partie nord, pluie légère dans la partie sud, température stationnaire, vents variables généralement du sud.

Température du 18 septembre 1890.

Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens. No 142 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	78	26
Midi	86	30
3 P. M.	84	29
6 P. M.	80	27

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 48 heures.

Mariages.

Henry Baultmann à Mlle Caroline Weber.
Wm C. Stanley à Veuve Harriet Jackson.
Geo W. Bertoniere à Mlle Catherine Schackai
Joseph A. Hall à Mlle Alice Toussaint.
Edward Robertson à Mlle Lou Sims.
Benedict G. Trust à Mlle Agnes Deitch.
Zacharie V. Manterer à Mlle Eliza Beret.
Israel Thompson à Mlle Harriet Ambrose.
Justin Tujague à Mlle Anastasie Abadie.
Robert Maxwell à Mlle Mary Ryan.
Bertrand Trescases à Mlle Annie Richters.

Naissances.

Mme Florence Valdis, un garçon.
Mme Auguste L. Bessières, un garçon.
Mme Marshall J. Lewis, un garçon.
Mme Daniel Buckner, un garçon.
Mme John P. Warner, un garçon.
Mme Adam Lehr, une fille.
Mme Chas Braun, Jr., une fille.
Mme Henry E. Schmidt, une fille.
Mme Samuel J. Harding, une fille.

Décès.

Mme Constance Adams, 39 ans, 64 1/2 rue Sud Franklin.
Mary Ernest, 6 jours, 707 rue Fulton.
John Joseph, 86 ans, encoignure des rues Broad et Abadie.
Veuve Charlotte Neuhouse, 77 ans, 163 rue Clouet.
Caroline L. Mats, 14 ans, Kerrville, Texas.
Mary A. Dumont, 37 ans, 199 rue Erato.
Frank J. Flynn, 32 ans, encoignure des rues Claiborne et Cypress.
Mlle Christine Bauer, 22 ans, encoignure des rues Walnut et Wall.
George S. Aarons, 29 ans, Birmingham, Ala.
Mary E. Green, 12 jours, 289 rue Dryades.

Cour Civile de District.—Le juge Monroe a prononcé hier l'interdiction de six aliénés qui font partie d'une bande de 11 qui attendent au police jail leur transfert à Jackson, où ils seront emmenés ce matin à 8 heures sous la conduite des députés shérifs Wm Egan et John Tims.

Cour Criminelle—Joe Madden, accusé du meurtre de Wm. Hanning, commis le 4 mars 1889, encoignure Palmyre et Broad, a comparu hier devant la Cour Criminelle. M. James Dowling était chargé de le défendre et l'Etat était représenté par M. Luzenberg.

Le jury était composé comme suit : James H. Normann, L. J. Dyer, O. Alorio, J. Rombach, J. S. Benedio, Jas. P. Briant, N. D. Wallace, W. S. Clayton, J. M. Brohan, Louis Israël, W. J. Moore, Thos. Peyroux.

Après la lecture du procès-verbal du coroner, Wm. Hanning et Edw. Rolling sont entendus, et pour la défense, H. Roux et Thos. Melville. A 4 h. P. M., le jury a rapporté un verdict de culpabilité d'homicide.

Grand Jury.—Le grand jury a reçu hier du juge Marr l'ordre de faire une enquête au sujet de la récente rencontre entre Carroll et Bowen et de porter, s'il y a lieu, des accusations au cas où la loi aurait été violée.

Violation de la loi sur la chasse.—Les officiers de la Southern Sportsmen's Association ont été informés de la violation de la loi qui défend la chasse des cailles, perdrix et faisans, du 1er avril au 1er octobre. Si l'on découvre les coupables ils seront punis selon la loi.

Affaires municipales.—Le contrôleur Thoman a adressé le tableau suivant des emprunts contractés par la ville.

	Montant des emprunts	Intérêts payés	Réduction d'intérêts accordée par les banques	Intérêts perçus à la date du paiement des emprunts
1883	$510,000 00	$10,653 86	$6,070 70	$18,820 40
1884	278,048 05	8,205 59	123 50	8,168 65
1885	621,286 90	15,904 79	.....	7,132 70
1886	1,150,000 00	24,429 38	1,150 84	9,864 18
1887	710,000 00	16,056 44	.....	8,823 26
1888	698,302 00	8,338 60	.....	29,178 11
1889	448,000 00	3,347 12	.....	8,020 35
1890	175,000 00	2,068 18	.....	1,681 89

Intérêts payés aux banques..........$98,103 96
Déduction accordée par les banques..........8,347 04
Total des intérêts payés par la ville..........$82,656 32
Total des emprunts contractés depuis le 1er janvier 1883..........$4,583,764 90

Le contrôleur accuse une balance en caisse de $294,100 01, suffisante pour effectuer les paiements jusqu'au mois de novembre. La ville ne doit rien en ce moment et tout l'argent qu'elle perçoit constitue pour elle un bénéfice net.

La grève.—Les charpentiers qui travaillent dans les cales sèches d'Alger ont déclaré leur ferme intention de ne pas céder au nouveau règlement qui leur interdit de s'absenter aux heures des repas pour manger et boire. Ils disent que cette coutume existant depuis plusieurs générations, ils n'ont pas l'intention de la laisser abolir.

D'autre part, les propriétaires des docks se plaignent de l'abus des ouvriers qui souvent s'absentent jusqu'à 7 et 8 fois par jour pour aller boire dans les cafés voisins, et jouer aux dés le paiement de la tournée, perdant ainsi de une heure à une heure et demie par jour. C'est ce qui les a déterminés à supprimer cette autorisation.

Bureau des Signaux.—Le capitaine R. E. Kerkham, qui remplissait ici depuis trois ans les fonctions de surintendant du Service des Signaux, a été, à sa requête, transféré au bureau de Milwaukie, Wis.

Son successeur à la Nouvelle Orléans sera M. Geo. E. Hunt, de Columbia, S. C.

Le feu.—Hier matin à 10 heures 30, des étincelles échappées de la cheminée de la Southern Brewery ont mis le feu et causé pour $20 de dommage au toit de l'immeuble voisin habité par A. Mauberret. Pas d'alarme.

Accident.—Hier, à 2 heures P. M., un nommé Louis Growl, habitant rue Tchoupitoulas No 267 et employé par la Compagnie de l'Illinois Central, a été blessé au côté gauche de la figure et à la jambe droite, par des wagons que l'on réunissait dans le hangar aux bestiaux. Après avoir reçu les soins des étudiants, il a été transporté chez lui.

Bureau de Santé.—Le Bureau de Santé s'est réuni hier soir à 8 heures, sous la présidence du Dr. Olliphant.

Etaient présents :

Les Drs. Kells, Bezou, Formento et Blanc, et MM. Hill, Clayton et Zacharie.

Les minutes du dernier meeting sont lues, et adoptées après un léger amendement.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du Dr Albrecht.

Une communication de M. John Flynn, de Tampa, demandant au bureau l'abolition des mesures quarantenaires contre cette ville, est lue, mais n'est pas prise en considération.

Le Dr Austin fait son rapport sur la Station de Quarantaine, et dit que treize navires ont été visités et désinfectés.

Les rapports des différents comités sont lus et acceptés.

Le Dr Blanc annonce au Bureau qu'il a reçu du vaccin de première qualité, et que les enfants et les grandes personnes pourront se présenter la semaine prochaine pour être vaccinés aux différentes stations, dont nous publierons une liste demain.

Toute personne se présentant sera vaccinée gratuitement.

Le docteur a dit qu'il était utile que cette mesure fût prise, parce qu'à l'approche de la rentrée des classes les enfants doivent être vaccinés pour être admis dans les écoles publiques.

Rixe.—Hier soir à 5 h. 15, Jim Bulger, qui se disputait avec un autre nègre nommé Alexander Morris, au coin des rues Perdido et Franklin, l'a blessé d'un coup de couteau à la cuisse et a pris la fuite. Morris, qui était ivre, est entré dans la buvette de M. H. L. Nobles, et pensant que Bulger s'y était réfugié, il a demandé au propriétaire s'il l'avait vu.

Sur la réponse négative de celui-ci, le nègre s'est précipité sur lui et a essayé de le frapper avec un couteau, mais M. Nobles s'est réfugié derrière le comptoir. Alors, le nègre furieux a saisi un pot à eau, et le lançant de toute sa force il a brisé une glace. De là, Alexander est allé dans la chambre à coucher où il a cassé un autre miroir.

Morris a été arrêté et amené au poste où il a été enfermé, après avoir reçu les soins des étudiants.

Bulger n'a pas encore été arrêté.

Chute.—Hier soir à 4 heures Fred. Reisbeck, âgé de 60 ans, employé de la Brinks Lumber Yard Co., au pied de la rue Tolédano, est tombé dans le fleuve en puisant un seau d'eau et dans sa chute est tombé sur un piquet qui lui a pénétré assez profondément dans la cuisse.

Le feu.—Hier soir à 9 heures 45, une lampe a fait explosion au No 60 de la rue Marais, appartenant à Mme Joséphine Jules et occupé par Mme C. Caddes. Dommages, environ $50.

La maison est assurée $835 à la "New Orleans Insurance Company" et le mobilier $500 à la Compagnie "Home".

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Manœuvres militaires en France.

Paris, 18 septembre—Le Président Carnot est arrivé à Cambrai, pour y assister aux manœuvres militaires.

M. de Freycinet, chef du Cabinet de l'Elysée et ministre de la guerre y a fait un accueil tout cordial à des officiers allemands.

—Au banquet donné à Cambrai par le Président Carnot, le général Billot a porté la santé des souverains étrangers. Le major-général baron Frédéricks, attaché militaire à la légation russe à Paris, a porté la santé du Président Carnot et a déclaré que les officiers étrangers présents aux manœuvres garderaient le meilleur souvenir de la France.

Délit de presse—Envoi d'une escadre.

Paris, 18 septembre—L'éditeur de *La Cocarde*, organe boulangiste, a été emprisonné pour délit de presse.

—En vue de faits récents à Tripoli, le gouvernement a ordonné aux escadres de la Méditerranée et du Levant de se rendre aux côtes septentrionales de l'Afrique.

—Le bruit courait à Paris qu'un combat sérieux avait eu lieu à Lisbonne entre la police et des rassemblements cherchant à provoquer des désordres et que la loi martiale avait été proclamée à Lisbonne.

—Une seconde dépêche, relative aux manœuvres militaires à Cambrai, dit que 38,000 hommes ont défilé devant M. Carnot et M. de Freycinet. Grande foule, grand enthousiasme. Le Président Carnot a donné un banquet aux officiers présents.

Pluie désastreuse.

Sofia, 18 septembre—Une tempête de pluie sévit depuis cinq jours. Elle a inondé toute la ligne du chemin de fer entre Adrianopolis et Heraili. L'Express de l'Orient a été obligé aujourd'hui de rebrousser chemin.

Le London Times et l'esclavage en Afrique.

Londres, 18 septembre—Le *London Times* se montre très sceptique à l'endroit du démenti donné par les Allemands à la nouvelle de la proclamation sur le trafic des esclaves. Il pense qu'une enquête à cet égard est indispensable.

—Une dépêche de Zanzibar rectifie le rapport que des Arabes de Zanzibar se seraient rendus à Bagamoyo ; elle dit que les trafiquants sont des résidents de Bagamoyo même.

Emin Pacha a hissé le drapeau allemand à Tabora ; capturé un certain nombre de canons, de l'ivoire et des bestiaux, appartenant au Sultan de l'endroit : Sike. Cette prise faite, il s'est porté dans la direction d'Usukuma.

Pour prendre les devants.

Londres, 18 septembre—Les négociants de Belfort s'efforcent d'expédier le plus de toiles que possible aux Etats-Unis, avant la mise en vigueur du Tarif McKinley. Le steamer *Majestic*, du White Star Line, parti hier de Liverpool pour New York, a emporté l'une des plus fortes cargaisons de toiles dont il ait jamais été question.

Beaucoup d'expéditeurs ne peuvent pas trouver assez de place pour leur fret dans l'espace.

Arrestations en Irlande.

Dublin, 18 septembre—M. John Dillon a été arrêté ce matin à son domicile, près de Dublin. Il a été conduit, par train spécial, à Tipperary, accompagné d'une forte escorte militaire.

M. Wm O'Brien a été aussi mis en arrestation à Glengareff et mené à Cork. Des ordres ont été également lancés pour l'arrestation de MM. Sheedy et Condon, membres de la Chambre des Communes, Patrick O'Brien et David Humphreys, de Tipperary.

M. Dillon est accusé de conspiration et d'avoir poussé les fermiers de la propriété Smith-Barry à ne pas payer leurs redevances.

Singulier chargement.

Ville du Cap, 18 septembre—Une grande excitation a été causée par l'arrivée d'un steamer portugais, portant des indigènes de Mozambique qui ont été violemment enlevés ; le navire est en route pour la côte occidentale. Le tribunal a décidé ici qu'il ne pouvait intervenir contre le steamer ; néanmoins quatorze de ces indigènes, après une lutte désespérée, sont parvenus à s'échapper et le même tribunal les a déclarés libres.

Le gouverneur a référé l'affaire au gouvernement à Londres ; mais en attendant, le steamer a repris son voyage.

Londres, 18 septembre.—Le *News* presse Lord Salisbury d'envoyer une verte remontrance à la ville du Cap, au sujet de ce négrier portugais, et dit qu'il est temps que l'Angleterre en revienne aux plus rigoureuses mesures pour supprimer l'esclavage.

Les troubles en Suisse.

Berne, 18 septembre—M. Respini, l'un des membres du gouvernement, qui avait été emprisonné, est arrivé à Locarno. Ses partisans sont enthousiastes et bien décidés à rétablir l'ancien gouvernement.

On s'attend à des troubles. On rapporte qu'un combat a eu lieu entre de l'infanterie et le peuple à Mandrisso et qu'un soldat a été tué.

Le choléra à Massouah.

Rome, 18 septembre—Une commission sanitaire est partie pour Massouah où la moyenne des décès, par le choléra, est de 50 par jour.

Jusqu'ici les européens ne sont pas atteints. On a adopté les mesures les plus strictes pour isoler les indigènes.

Toujours les grèves.

Sydney, N. S. W., 18 septembre.—En présence des intérêts nombreux engagés dans le débat actuel sur le travail, il n'est pas probable que le différend trouve une prompte solution même dans le cas où aurait lieu une conférence entre les patrons et les ouvriers en grève.

On croit néanmoins que la grève des arrimeurs n'empêchera pas le chargement des steamers de la malle.

Le nouveau Cabinet portugais.

Lisbonne, 18 septembre—Le nouveau Cabinet sera probablement composé ainsi : Président du Conseil et ministre de la guerre, M. Chrysostomo ; ministre de l'intérieur, M. Casal Robeiro ; ministre des affaires étrangères, M. Ferraro ; ministre des finances, M. Martino ; ministre de la justice, M. Carvalho ; ministre des travaux publics, M. Ennes ; ministre de la marine, M. Neves ; ministre de l'instruction, M. Bocaye.

Elections au Brésil.

Rio Janeiro, 18 septembre—Le ministre des finances, le ministre de l'intérieur et plusieurs sénateurs et députés ont été élus.

Le Cabinet de la République Argentine.

Buenos Ayres, 18 septembre—On annonce les nominations suivantes de membres du Cabinet : ministre des finances, M. Cane ; ministre de l'intérieur, M. Pinedo ; ministre des travaux publics, M. Huego.

Le Dr Plazo est à la veille de son départ pour Londres. Il s'y rend afin d'y négocier un emprunt, destiné à payer les valeurs dont l'échéance approche.

Le bruit court que M. Caceres, président de la Banque Provinciale, se démettra bientôt de ses fonctions.

L'élection du Président Ezeta.

Mexico, 18 septembre, voie de Galveston—Le Président Diaz a reçu, mardi, un télégramme par lequel le général Ezeta lui annonce son élection à la Présidence du San Salvador. M. Diaz lui a répondu qu'il était heureux d'en recevoir la nouvelle.

Le Président Barrillas, du Guatemala, a adressé au Président Ezeta la dépêche suivante : "J'ai reçu le télégramme par lequel vous m'annoncez votre élection à la Présidence du San Salvador. J'espère que la paix sera conservée au pays."

—On annonce que les voyages des steamers faisant le service entre Vera-Cruz et Hambourg vont être plus fréquents.

WASHINGTON.

Nomination.

Washington, 18 septembre—M. J. F. Griggs a été nommé maître de poste à Indian Village, paroisse Ouachita, Louisiane, en remplacement de M. William Fuller, décédé.

Bill du Tarif.

Washington, 18 septembre—On pense que la Conférence est près de s'entendre et que son rapport pourra être présenté lundi.

—Un quorum étant impossible à obtenir à la Chambre, elle s'est ajournée et on a alors annoncé qu'un caucus républicain allait avoir lieu immédiatement.

Le Bill contre la Loterie.

Le *Daily States* publie une dépêche spéciale, datée de Washington, qui dit que les adversaires du Bill contre la Loterie ont jugé qu'il était inutile d'y faire, au Sénat, une opposition qui ne pouvait avoir aucun résultat pratique. Donc ils ont laissé les choses prendre leur cours mettant, en cela, leur confiance entière dans la Cour Suprême des Etats-Unis. Celle-ci s'est déjà exprimée à cet égard dans l'affaire ex-parte Jackson (96 *U. S. Court Reports*).

On y lit, entr'autres choses :

"Aucune loi du Congrès ne peut conférer à aucun fonctionnaire appartenant au service postal l'autorité de violer le secret des lettres et des paquets scellés contenus dans la malle ; et tous règlements adoptés relativement à des matières postales de ce genre doivent être subordonnés au grand principe contenu dans le quatrième amendement de la Constitution.

"Nuls règlements, non plus, ne pourraient être mis en vigueur contre le transport de matières imprimées, ouvertes à l'examen, de façon à porter atteinte, en quoi que ce soit, à la liberté de la presse. La liberté de circulation est aussi essentielle à cette liberté de la presse que l'est la liberté de publier. En effet, sans la circulation la publicité serait de minoe valeur. Donc, si les matières imprimées étaient exclues de la malle. Leur transport, par tout autre moyen, ne saurait être interdit par le Congrès."

Suicide.

San Francisco, 18 septembre—Des nouvelles reçues de Yokohoma, par le steamer *Gaelic*, annoncent que le lieutenant O. M. Turner, second officier des soldats de marine de l'armée des Etats-Unis, s'est suicidé le 31 août. Il était malade depuis quelque temps déjà. Il s'est frappé au cœur d'une balle de carabine. Il laisse une femme et deux fils.

Autres bandits masqués.

San Francisco, 18 septembre.—Une dépêche spéciale de San Andreas porte : La diligence se rendant de Valley Springs à San Andreas a été arrêtée par deux hommes masqués, à environ quatre milles de San Francisco. Il y avait là huit voyageurs que l'on a dépouillés de $50.

Les bandits ont aussi enlevé la caisse de valeurs de l'Express Wells, Fargo & Co. Ils n'ont pas touché à une autre caisse qui se trouvait là. Immédiatement après l'arrivée de la diligence, le shérif s'est mis à la poursuite des voleurs.

A table.

Hohnstock, 18 septembre—Le roi de Saxe a dîné avec l'empereur ce soir. Les terrains du château étaient illuminés, et sur toutes les hauteurs avoisinantes brillaient des feux de joie.

Un lépreux.

Pittsburg, Pa., 18 septembre—Un certain Nafsky, juif russe, a été arrêté en cette ville et conduit à la station centrale, sous l'accusation d'ivrognerie. Or bientôt on découvrit qu'il semblait atteint de quelque mal étrange, mais les officiers de police ne s'en inquiétèrent pas bien compte, lui permirent de se coucher à l'hôpital.

Cette après-midi Nafsky a été examiné par une consultation de médecins qui se sont accordés pour déclarer que c'est là un cas de lèpre authentique.

Son visage est hideux à voir et ses membres sont rongés partiellement. Tous ceux qui se sont trouvés en contact avec lui, sont maintenant frappés de terreur.

On suppose que Nafsky est le même individu qui surgit comme une apparition dans un petit village de l'Ohio, y causa une véritable consternation, des convulsions même, puis disparut. Il est maintenant à l'asile des pestiférés et soigneusement gardé.

Donation.

Chicago, 18 septembre—M. John D. Rockefeller a fait don aujourd'hui à l'Université de Chicago d'un million de piastres. Il avait déjà donné à la même Université une somme de $600,000.

Sur la trace d'un crime.

Chicago, 18 septembre—La police s'occupe sans bruit depuis quatre semaines à trouver le mot du mystère qui enveloppe le meurtre de M. Max Mantwill, meurtre commis il y a neuf mois environ et dont les détails furent publiés à cette époque.

Elle a été poussée à reprendre son enquête par la nouvelle du mariage de Mme Mantwill, femme de la victime, avec Wm. Eberling, l'individu qui fut tout d'abord soupçonné de l'assassinat et arrêté, d'après l'ordre du jury du coroner, puis relaxé faute de preuves.

Dès que Mme Mantwill fut, elle aussi, rendue à la liberté, elle se transporta au West Side et il y a un mois (elle n'est pas partisan des longs deuils, du long veuvage) elle épousait Eberling. C'est aux officiers de police Schlau et Lord qu'on a donné mission de pénétrer, s'il se peut, le mystère de ce drame.

M. Max Mantwill et sa famille, se composant de sa femme et deux enfants, habitaient le No 10 de la rue Pleasant.

Le vendredi soir, 19 décembre 1889, Mantwill rentrait de son travail, et, après avoir soupé, s'était rendu au soubassement de sa demeure, une pièce où sa femme travaillait. Celle-ci le quitta bientôt pour monter à l'étage au-dessus, en disant qu'elle reviendrait aussitôt. Elle ne revint point cependant, et envoya l'aîné de ses enfants dire à son père de monter. A l'épouvante de cet enfant, il trouva le cadavre de son malheureux père, couché dans une mare de sang, affreusement mutilé. On l'avait littéralement haché, mis en morceau ; on avait dû, pour ce meurtre, se servir d'un couperet ou d'une petite hache.

Wm Eberling, qu'on soupçonne tout d'abord d'avoir participé au crime, prenait ses repas chez les Mantwill et avait avec eux les relations les plus intimes.

Les détectives qui ont pris charge de cette affaire sont parvenus à former une chaîne de preuves telle qu'ils prétendent qu'ils ne peuvent manquer de faire condamner Eberling.

Selon leur théorie, Eberling, le soir de l'assassinat, s'était caché dans le soubassement et sa femme était remontée au premier étage afin de lui fournir l'occasion d'égorger son mari.

Eberling et Mme Mantwill viennent d'être arrêtés.

De plus fort en plus fort.

Chicago, 18 septembre. — M. Paul Alexander Johnstone, celui qui prétend lire dans votre cerveau comme dans un livre ouvert, s'est vraiment surpassé aujourd'hui. Il avait affirmé qu'il ouvrirait une serrure à combinaison—et à combinaison compliquée — et voici ce qu'il a exécuté à l'hôtel Wellington, en présence de personnes des plus connues ici. On lui a bandé les yeux, après que le bandeau eut été bien examiné par un comité spécial.

Puis on a calfeutré de coton ses oreilles de telle sorte qu'il lui devenait impossible d'entendre ; on lui a également bouché les narines de façon à supprimer l'odorat et enfin on a recouvert ses mains de gants très épais. A la bouche il avait un cigare allumé, de telle sorte que le sens du goût était annulé pour le moment.

Alors le propriétaire et le teneur de livres de l'hôtel se sont placés derrière lui, et pendant que Johnstone tournait le cadenas du coffre-fort ils ont été requis de *penser* à la combinaison. Or sans toucher personne l'opérateur a mis en ligne les lettres voulues et le coffre-fort s'est ouvert.

La foule a éclaté en bravos. M. Johnstone a déclaré que son but, en ouvrant ce coffre-fort dans de telles conditions, était simplement de prouver que l'homme possède plus de cinq sens et que la science est en défaut. Il dit que ce qu'il obtient ainsi est, pour le monde scientifique, d'une importance égale à la découverte de la circulation du sang et de la loi de gravitation.

Autre parricide.

Barron, Wis., 18 septembre—L. Erickson, âgé de 22 ans, vient d'être arrêté, sous la prévention de parricide. La famille réside à trois milles de Obetek, dans ce comté. Depuis longtemps, père et fils étaient en disputes continuelles à propos d'une pension. Dimanche dernier le fils enleva un fusil à son père qui voulait faire feu sur lui. Le meurtre a eu lieu tout près de la résidence de famille. Le fils prétend qu'il était allé au-devant de son père, en visite chez des voisins ; qu'il le rencontra en effet, et puis...... qu'il se cacha dans des broussailles afin de l'éviter (Assez incompréhensible tout cela.)

Il ajoute que son père le poursuivit alors armé d'un couteau ; que dans la lutte il tomba sur son père, le prit à la gorge et l'étouffa. Mais tout près de là on a trouvé une case, avec laquelle le père paraît avoir été frappé au-dessous de l'oreille. Le fils est arrêté.

Double suicide.

New York, 18 septembre.—Hier matin Emily Rossi, âgée de 19 ans, s'est suicidée en se logeant une balle en pleine poitrine, dans sa chambre, 140 rue du Canal, New York. Elle s'est servie d'un pistolet du calibre 32.

Immédiatement après la détonation, Gustave G. Koch, qui se tenait sur la plateforme du railroad aérien, se trouvant à peu près au-dessous de la fenêtre de la chambre de la jeune femme, s'est logé une balle dans la tête. Tous deux sont allemands. On croit qu'ils étaient convenus de mourir à la même heure et près l'un de l'autre.

Liberia.

New York, 18 septembre—Parmi les passagers arrivés hier d'Europe se trouvait M. William M. Davis, de Liberia, la République des Noirs fondée sur la côte occidentale de l'Afrique. M. Davis, venu aux Etats-Unis pour les intérêts du Collège de Liberia, est un bon spécimen de la race africaine.

Sa taille est un peu au dessus de la moyenne ; ses yeux disent bien l'origine africain ; le physique est splendide ; son visage est énergique, sa barbe légèrement grisonnante, ses façons bonnes, courtoises, son langage facile.

Interrogé sur la condition financière et industrielle de la Libérie, il a répondu : Eh bien, selon moi jamais elle ne fut plus prospère qu'aujourd'hui.

Les préjugés qu'entretenaient les capitaux étrangers, si nécessaires au développement, à la grandeur des ressources nationales du pays, disparaissent peu à peu.

Pour ne citer qu'un exemple, tout récemment on a concédé à une compagnie anglaise le privilège de manufacturer le caoutchouc, qui croît en abondance dans l'intérieur de la république.

On a également concédé à une compagnie américaine, de la Pennsylvanie, le droit de construire un chemin de fer qu'on projette d'étendre, à bien des milles dans l'intérieur. Ce privilège avait été sollicité par nombre d'Européens et autres nationaux, mais naturellement la préférence a été donnée à cette compagnie américaine.

Non seulement leur contrat les oblige à commencer les travaux à une époque spécifiée, mais encore il faut que ceux-ci soient achevés à une date fixée. Ce chemin sera une grande richesse pour le pays ; il ouvrira bien des régions qui sont actuellement inaccessibles.

Notre gouvernement, a-t-il ajouté, traite la question de l'éducation aussi libéralement que possible dans les conditions actuelles.

Je suis venu aux Etats-Unis précisément pour m'y occuper des intérêts du Liberian College ; car très vif est le désir d'en faire un centre sérieux d'éducation. Notre système d'Ecoles Publiques n'est assurément pas aussi parfait que celui de votre grand pays, mais il s'améliore et nous espérons qu'avec le temps nous pourrons, sous le rapport de l'éducation, être mis sur la même ligne que la plupart des nations du globe.

—Quelle est, M. Davis, l'attitude des gouvernements européens vis-à-vis du vôtre ?

—Ceci est une question grave. Certainement il existe parmi mes compatriotes la peur que la convoitise grande qui se manifeste actuellement, chez les grandes puissances européennes, au sujet de la possession du territoire africain, ne mette en péril la perpétuité de la République libérienne ; car si la France, l'Angleterre ou l'Allemagne se décidaient à nous absorber, nous ne pourrions leur opposer aucune résistance utile. Néanmoins, si l'on pouvait décider les Etats-Unis à faire quelque démonstration de sympathie pour nous, telle que l'offre d'une petite canonnière pour garder nos côtes, ou bien encore s'ils accordaient un certain subside pour le transport des émigrants désireux de se rendre en Afrique, cela seul assurerait notre perpétuité parce qu'aucun pouvoir européen ne voudrait intentionnellement encourir le déplaisir des Etats-Unis. Et puis encore, cela serait aussi une solution à votre problème du nègre. Il est en Amérique des centaines de mille nègres qui voudraient se rendre en Libéria, si on leur donnait l'assurance que cette République doit se perpétuer, doit prospérer d'une façon continue.

Un fonctionnaire chinois américain.

New York, 18 septembre.—Le colonel Frederick A. Bee, consul de sa majesté chinoise à San Francisco, vient d'arriver à New York. A l'exception de M. Burlingame, qui fut autrefois ministre de Chine aux Etats Unis, c'est le seul Américain de naissance qui ait jamais rempli des fonctions diplomatiques sous le gouvernement chinois. Le ministre chinois à Washington vient de lui accorder un congé de six semaines, qu'il passera à Bar Harbor, auprès de son neveu.

Un reporter qui rendait visite hier, au colonel l'interrogeait sur les effets de la législation restrictive adoptée par notre Congrès au sujet des Chinois, et M. Bee répondait :

Depuis l'adoption du Scott Act, il y a deux ans, l'excédant des départs sur les arrivées a été de 11,000. Ceux qui sont partis depuis cette adoption, ne peuvent revenir dans ce pays, car cet Acte méconnait entièrement les obligations contractées par traité par le gouvernement chinois avec les Commissaires Swift, Angel, Trescott ; il annule ainsi l'Acte de 1882, qui garantissait à chaque chinois quittant les Etats Unis le droit d'y rentrer, sur la production d'un certificat à cet effet, émis par le gouvernement des Etats-Unis.

La Chine considère ce pays comme son véritable ami, mais en même temps elle objecte aux lois de restriction qui font litière de traités solennels. Elle a été fort surprise de l'adoption du Scott Act.

—Qu'y a-t-il de vrai dans le bon marché de la main d'œuvre des Chinois ?

—Ce bon marché n'existe pas : c'est une erreur qui se répand sur la côte du Pacifique et dans tous les Territoires ; c'est une mythe. Partout dans ces localités le Chinois gagne $1.25 par jour, pour les travaux des vignobles par exemple. Les Chinois, comme cuisiniers ou comme domestiques de maisons, ne reçoivent pas moins de $25 à $45 sur cette même côte du Pacifique et un cuisinier de première classe y obtient jusqu'à $65 par mois. Les Chinois sont mieux payés que les domestiques blancs. Pourquoi ? Parce qu'ils sont plus utiles, plus industrieux et font plus vite leur apprentissage.

En général ils achètent ou se dispensant de question et leur trait caractéristique—trait fort précieux pour les femmes de l'est comme pour celles de l'ouest—ils ne répandent pas chez les voisins les secrets de la maison.

Le colonel Bee est d'avis que notre législation restrictive a restreint aussi le commerce entre les deux pays. Au cours des deux dernières années le commerce d'exportation avec la Chine a notablement diminué.

En une seule année nous avons expédié de San Francisco seulement 425,000 barils de farine ; l'année dernière ce chiffre était descendu à 100,000. La Chine développe en ce moment ses mines et déjà bien des machines y ont été envoyées. Des commissaires sont actuellement aux Etats Unis, afin d'en acheter d'autre pour le gouvernement chinois. En toutes conditions favorables notre pays peut expédier des outils et instruments pour des billions de piastres. Ces mines sont exploitées avec les capitaux chinois et par des ingénieurs américains.

En ce moment, et grâce à nos lois restrictives, les Etats Unis occupent en cela une position inférieure, car l'Angleterre et d'autres puissances désireuses de maintenir leurs relations commerciales (déjà elles ont 90 0/0 du commerce de l'Ouest) font ressortir cette législation des Etats Unis et la présentent comme en opposition avec des relations amicales entre les deux pays.

Déjà Sir MacDonald a suggéré le rappel de ces lois restrictives dans le Dominion ; déjà la ligne de steamers anglaise se reliant au Canadian Pacific R. R., a enlevé une moitié du transport entre la Chine et les Etats-Unis, en possession autrefois des steamers américains partant de San Francisco. Il faudra que ce pays se montre libéral dans les contrats de la malle pour que soit maintenue la ligne actuelle, allant en Chine et au Japon.

Mort de M. Dion Boucicault.

New York, 18 septembre. — M. Dion Boucicault, bien connu comme auteur dramatique et acteur, est mort ce soir à 9 heures 15 minutes, après une longue maladie.

Préparatifs pour l'Exposition à Baton Rouge.

Baton Rouge, 18 septembre.—Le comité spécial chargé de prendre les dispositions nécessaires pour le campement des troupes d'Etat, qui doit avoir lieu pendant l'Exposition de Baton Rouge, se compose des honorables O. B. Steele, Wm. H. Pipes et du colonel John S. Lanier. Il est activement à l'œuvre.

Il y aura un concours d'exercices militaires, dont le prix sera de $500.

Le capitaine M. Steele, président du Comité des bâtisses, annonce que le bâtiment principal et la salle des machines seront prêts pour l'ouverture du State Fair, c'est-à-dire le 21 octobre prochain.

M. Hon. B. Meyer, président du Comité de l'emplacement, annonce aussi que les travaux de réparations sur le champ de course, sur la piste, seront achevés cette semaine.

Entre concierges :

—Eh bien ! m'ame Gibou, qu'est-ce que vous faites de votre fils ? Lui avez-vous trouvé de l'occupation ?

—Une très bonne place, ma chère ! Il est clerc de notaire chez un huissier !

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.		Départ.	
No 7 Cin'ti Ex.	7:35 am	No 3 Cin'ti Ex	3:40 pm
No 3 Vic'g Ex.	5:55 pm	No 4 Vic'g Ex	7:55 am
No 5 Baton Rouge Acc'm	10:10 am	No 6 Baton Rouge Acc'm	4:30 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 3 Fast Mail	7:00 am	No 4 Fast Ex.	8:15 am
No 7 Coast Acc	9:05 am	No 6 Lim. Ex.	3:15 pm
No 1 Lim. Ex.	2:15 pm	No 8 Coast Acc	3:40 pm
No 5 Fast Ex.	7:20 pm	No 2 Fast Mail	8:00 pm
Excursion dimanche et mercr.	9:45 pm	Excursion dimanche et mercr	7:45 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen.	10:20 pm	No 2 Passen.	8:15 am
No 3 Chi. Lim.	7:30 am	St. L. & C. Ex.	5:20 pm
No 5 Accom'n.	9:00 am	No 6 Accom'n	5:00 pm
No 17 Excursion dimanche	8:45 pm	No 17 Excursion dimanche	7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express	7:00 am	No 51 California Express	8:00 am
No 54 B. Rouge	10:25 am	No 53 B. Rouge	3:50 pm

MORGAN LINE.

No 19	8:10 am	No 20	4:05 pm
No 17, local	7:50 pm	No 18, local	7:10 am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited	11:25 am	No 6 Fasttime	8:45 am
No 5 Fast line	7:00 am	No 2 Limited	4:00 pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD, ABITA SPRINGS AND COVINGTON.

Dimanche et mercredi.

No 9	7:15 pm	No 10	8:10 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7	6:20 am	No 8	4:10 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

9:00 a m	4:00 am	Pte-la Hache	7:00 am
4:50 p m			6:00 pm
		Shell Beach	9:30 am
	Dimanche.		
10:10 am	6 pm	6:00 am	4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 19 SEPTEMBRE 1890.

Bayou Lafourche—WHISPER, à 5 P M
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 P M
Hermitage Landing—MARY ZCOMBAUX, 12 M
Bayou Goula—G. W. SENTELL, à 11 A M
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 A M
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 P M

SAMEDI, 20 SEPTEMBRE 1890.

St-Louis—CITY OF BATON ROUGE, à 5 P M
Rivière Rouge—NAT. F. DORTCH, à 5 P M
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, 12 M
Bayou Lafourche—E. W. COLE, à 12 M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Vicksburg—T. P. LEATHERS, à 5 P M

Fleuve et rivières.

Memphis, 18 septembre—Le fleuve a 10 pieds et monte. Temps clair et chaud. Départ, City of New Orleans pour St-Louis, Kate Adams pour Arkansas City.

Caire, 18 sept.—Le fleuve a 15 pieds 5 pouces et monte. Temps clair et doux. Arrivés, City of Monroe de St-Louis à 2 p m ; Oakland de St-Louis à 3 p m.

Louisville, 18 septembre—La rivière monte—10 pieds 4 pouces aux chutes ; 12 pieds 8 pouces dans le canal. Temps clair et agréable.

Evansville, 18 sept.—La rivière a 22 pieds 2 pouces et monte. Temps clair et agréable.

Cincinnati, 18 sept.—La rivière a 24 pieds 11 pouces et stationnaire. Temps clair et frais.

Les Passes.

Port Eads, 18 septembre, 6 p m—Vent du sud. Temps couvert. Arrivés, hier soir steamship anglais Historian, capitaine Baddle, de Liverpool via les Indes Occidentales, et steamship anglais Marco Aurelio, capitaine Brown, de Puerto Cortez ; à 8:20 a m steamship Hudson, capitaine Kemble, de New York.

Départs, steamships Saxonia pour Hambourg, El Mar pour New York, Clodydra pour Brême via Norfolk, Australian pour Liverpool et City of Dallas pour Belize.

Marchés.

Paris, 18 septembre—Rentes toute pour cent 94 francs 77 1/2.

Havane, 18 septembre—Or espagnol 248 1/4 à 248 1/2. Change calme. Sucre calme mais ferme.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 18 SEPTEMBRE 1890.

ARRIVÉS.

Steamship (esp) Arroyo, Gleig, Liverpool, via Porto Rico sur lest (précédemment rapporté à la Quarantaine)
Steamship Hudson, Kemble New York.
Steamship (ang) Marco Aurelio, Brown, Utila.

A LA QUARANTAINE.

Steamship (ang) Historian, Baddle, Liverpool, via les Barbades, les ports du Venezuela et de la Colombie.

BATEAUX A VAPEUR.

Nat F Dortch, Scovell, Shreveport.
E W Cole, Blanchard, Donaldsonville.
Belle of the Coast, Aiken, Bayou Goula.
Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.

IMPORTATIONS.

UTILLA, ETC.—par steamship Marco Aurelio—11 400 régimes figues bananes $200 cocos 8250 oranges 7050 bananes Macheca frères

Arrivages de produits.

SHREVEPORT—par steamer Nat F Dortch—459 balles coton 700 sacs graine coton et fret assorti.

BAYOU GOULA—par steamer Belle of the Coast—98 barils sucre 25 barils mélasse 2011 sacs riz brut 1 sac coton en graine et fret assorti.

DONALDSONVILLE—par steamer E W Cole—1981 sacs riz brut et fret assorti.

BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—200 balles coton 898 sacs graine coton 1 sacs coton en graine, 2602 sacs riz brut 13 bouts sucre et fret assorti.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—251 sacs riz brut et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR COMPANY—275 balles coton 916 sacs riz brut 623 barils sucre 46 barils sirop 12 barils mélasse 2 barils vin et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—1008 balles coton 9 boucts tabac et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—778 sacs riz brut et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—277 balles coton et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—171 balles coton et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—1269 balles coton 380 sacs riz brut et fret assorti.

Par le Télégraphe.

New York, 18 septembre 1890.

A A. Moulton et Co

Le steamship Alamo, capitaine Lewis, est arrivé à 10 heures ce matin

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Aransas	Havane	Alger
Anger Head	U K on Continent	4e dist. 44
Australian	Liverpool	1er dist. 27
Author	Liverpool	Pte Tier
Bordeaux	Havre	4e dist. 41
Conde Wifredo	Barcelone	4e dist. 47
City of Dallas	Belize	3e dist. 30
Dania	Liverpool	Gretna
Dupuy de Lôme	Havre	4e dist. 42
El Paso	New York	Alger
Engineer	Liverpool	2e dist. 10
Harlan	Bluefields	Alger
Herschel	Liverpool	1er dist. 20
Imperial Prince	Havre	rue Ime
Milton	Liverpool	1er dist. 20
Morgan	....	Alger
Marseille	Havre	4e dist. 42
New Orleans	En réparation	3e dist. 8
Professor Morse	Utila	1er dist. 25
Phidias	....	1er dist. 30
Saturnina	Liverpool	1er dist. 27
Saxonia	Hambourg	4e dist. 44
Statesman	Liverpool	Pte Tier
Thames	Brême	4e dist. 44
Tycho Brahe	Liverpool	1er dist. 27
Vedra	Hambourg	1er dist. 18
Whitney	Laid up	Alger
Wm G. Hewes	Laid up	Alger

BARQUES.

Josefina	Espagne	1er dist. 23
Voladora	Barcelone	rue 8e

BRICKS.

Clara	Barcelone et Valence	rue 8e
Mexico		3e dist. 28

GOELETTES.

Lena E Storer	Sabine Pass	6e dist

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Fort William, Houston...parti 1er sept
Steamship Hudson, Kemble.........parti 11 sept
Steamship Excelsior, Higgins.......parti 13 sept
Steamship Knickerbocker, Halsey...parti 13 sept
Steamship El Mar, Hawthorn.......parti 16 sept

LIVERPOOL.

Steamship Jamaican, Lawson.........parti août
Steamship Statesman, Jones.........parti 9 août
Steamship Venezuelan, Highton.....parti 9 août
Steamship Haytian, Coward.........parti 14 août
Steamship Inventor, Jones..........parti 14 août
Steamship Historian, Boddle........parti 16 août
Steamship Floridian, Sandry........parti 30 août
Steamship Texan, King.............parti 29 août
Steamship Red Sea, Baker...........parti 4 sept
Steamship Yucatan, Post............parti 28 août
Steamship Explorer, Jones...........parti 8 sept
Steamship Winchester, Woolley......parti 4 sept
Steamship Alderogate...............parti 4 sept
Steamship Capella, Woodcock........parti 9 sept
Steamship Costa Rican, Alexander..parti 11 sept
Steamship Colonist, Cerner..........parti 11 sept

LONDRES.

Steamship Storm King, Crosby.......parti 28 août
Steamship Europea, Morgan..........parti 3 sept

SWANSEA.

Steamship Storm King, Crosby........parti 6 sept

HAMBOURG.

Steamship Nymphe, Grimwade.......parti 7 sept

KINGSTON, JA.

Steamship Haytian, Coward...........parti 11 sept

COLON.

Steamship Venezuelan, Highton.....parti 11 sept

CIENFUEGOS.

Brick Clara, Rocca..................expédié 26 août
Steamship Ramon de Larrinaga, Echevarria..........parti 9 sept

Un ami rencontre X...., veuf depuis vingt-quatre heures.

—Pauvre ami !....vous devez avoir bien du chagrin ?

—Oh ! oui.....Depuis seize ans que j'étais marié ! Tenez, il me semble que je sors d'un long cauchemar !....

On cause de la fâcheuse rapidité avec laquelle passe la vie. Mme X. trouve que la jeunesse file à fond de train.

—Oui, fait une de ses amies, le temps marche à grande vitesse.

—Hélas ! reprend Mme X ... En nous mettant les rides sur le cou !

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE PARAISSANT —LE— SAMEDI MATIN —ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an..........$12 00
Six mois..........6 00
Trois mois..........3 00
Un mois..........1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an..........$3 00
Six mois..........1 50
Quatre mois..........1 00
Un mois..........[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS

73......CHARTRES......73

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Moitié d'un Intérêt Indivis dans et à la Franchise comprenant le Marché Ste-Marie et son Extension.

VENTE DE SYNDIC.

Dans Faillite de E. W. Troegel vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 5 rue Bourbon—MARDI, le 30 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, daté le 2 septembre 1890 il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir :

La moitié d'un intérêt indivis de l'insolvable E. W. Troegel dans et à la franchise comprenant le Marché Ste-Marie et son extension, le tout de laquelle franchise a été acquis de la ville de la Nouvelle-Orléans par Jos. Raymond conformément aux ordonnances Nos 4,399, 4,292 et 3,265, C. S., et par contrat notarié passé entre le dit Raymond et la ville de la Nouvelle-Orléans, le 11 avril 1890.

Conditions—Comptant.

19 sept—19 23 27 30

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de J. D. Kenton et de Mme Marie A. Kenton, son épouse.

No 28,717—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, SAMEDI, 18 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, en date du 8 septembre 1890 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci après décrite, savoir :

1° Un morceau de terre comprenant deux terrains situés dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Delachaise, Camp, Magasin et l'avenue de la Louisiane, mesurant 30 pieds 2 pouces de façade rue Delachaise, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit morceau de terre est décrit sur un plan annexé à un acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire en cette ville, le 17 octobre 1876, par les lettres B et D, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un tiers de ce qui reste du terrain de Bixder ou cent cinq (105 5/100) acres, plus ou moins, à prendre de la partie nord du dit morceau de terre en corps ; la ligne de séparation au sud devant s'étendre parallèlement avec la ligne nord du morceau de terre primitif, borné au nord par la propriété de Wm. Burnett, à l'est par le même propriété, au sud par une portion du dit morceau de terre, vendu à Romeo Coombe le 6 août 1870, et à l'ouest par la propriété de J. A. Philippe, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant, 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant C. G. Robertson, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 sept—14 20 27 oct 4 11 18

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Cottage

Retiré de la rue

No 157 rue Troisième, entre Laurel et Constance.

Succession de Anthony Ritter

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,554.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 5 septembre 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Deuxième, Laurel et Constance, désigné par la lettre A, sur un plan fait par Louis A. Piné, déposé voyer, le 3 novembre 1879, mesurant un pied américain 18 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Troisième sur une profondeur de 111 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, étant composé de la portion la plus près de la rue Laurel du lot original désigné par le No 23 de l'îlet No 52, étant la même propriété qui a été acquise par feu Anthony Ritter de Louis A. J. Handy, acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 25me jour de juillet 1857, enregistré au bureau de transfert, livre 126, folio 808.

Les améliorations consistent en un joli cottage retiré de la rue couvert en ardoises, ayant une galerie sur le devant, 5 chambres et un cabinet, deux caves en fer, water works, hangar dans la fond, lieux d'aisances, etc., etc., connu par le numéro municipal 157 rue Troisième.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Dacres, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Patrick W. Reed et sa femme.

No 30,790—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 août 1890, pour le compte de la dite succession :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Belleville, dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 20, dans l'îlet No 115, borné par les rues Elmira, Chestnut, Evelina et Market, le dit lot mesure 30 pieds de face rue Elmira sur une profondeur de 120 pieds. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par le numéro municipal 117 rue Elmira.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 août—30—sept 6 13 20 27—oct 4

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulet, wagon et harnais.

Succession de Anthony A. Lismbine et de Margaret Mary Livingston, sa femme décédée.

No 30,719—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—G. G. Friederichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—SAMEDI, 20 septembre 1890, à 11:45 A. M., devant la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 septembre 1890 et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée.

Un mulet, wagon et harnais, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

10 sept—10 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à deux étages située dans un quartier central.

No 217 rue Baronne, entre les rues Calliope et Clio.

Dans l'affaire du mineur William James Hare.

No 30,866—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—G. G. Friederichs, Encanteur—Bureau, 176 rue Commune.—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté du 2 septembre 1890, et rendu dans la susdite affaire—

La résidence désirable à deux étages, bien située, No 217 rue Baronne, entre Calliope et Clio, îlet borné par la rue Carondelet, ayant de grandes galeries doubles devant et sur le côté. 2 grandes chambres au rez-de-chaussée et 4 appartements au premier étage dans la maison principale. 2 chambres dans une cuisine en briques détachée de la maison, hangars pour bois et charbon, citerne ; cour et allée élégamment pavées, etc. La résidence est éloignée du trottoir et des lignes des terrains, formant un jardin devant, planté d'arbres fruitiers et à ombrages et de fleurs. Le terrain est vaste, mesurant 32 pieds de face à la rue Baronne sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, laissant beaucoup d'espace pour des améliorations additionnelles, si on le désire ; elle est centralement située et très confortable.

Conditions—comptant ou la moitié comptant, le reste à un an de crédit en billets, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent et tous les autres clauses de garanties. L'acquéreur assumera les taxes de 1890. Un dépôt de 10 pour cent du prix de l'enchère sera requis.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, 75 cents

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée coin des rues Commune et Miro, dans le carré d'îlet borné par les dites rues et les rues Gravier et Tonti.

Lafayette Fire Insurance Co. vs. Edward Mullier et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 30,744. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 20 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti, désigné par le No 28 sur un plan fait par A. de Armas, ingénieur, le 12 mai 1870 et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan No 29 du Livre de Plans No 70. Le dit lot forme le coin des rues Commune et Miro et mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Commune sur cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Miro.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 sept—18 22—sept 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE

Citizens Bank of Louisiana vs. L. Mollo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,750 — En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 28 dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St Pierre, les dits lots mesurent comme suit : Le lot No 5 mesure vingt pieds de face à la rue Remparts, sur une profondeur de soixante pieds, borné par les lots Nos 4, 6 et 28, et le lot No 28 mesure vingt pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de soixante pieds, borné par les lots Nos 5, 27 et 29, conformément à un plan déposé aux bureaux de la Navigation Company of Orleans ; ensemble avec toutes les bâtisses sur les dits lots de terre, et tous les droits, voies, etc., qui y appartiennent, ensemble avec 101 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de dix huit cent dix-huit dollars le montant des contributions sur les dites actions au fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $202 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dite dette du fonds-capital hypothéqué qui n'est pas encore due, mais qui est sujette à être demandée, conformément à la charte et lois de la Banque, à savoir : la somme de seize mille deux cent six dix-neuf douze dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à sa charte et ses lois, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 sept—8 15 22 29 oc 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs. Geo. W. Purcell et Ed. M. Purcell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,519 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 14 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits titres et intérêts de George W. Purcell et Edward M. Purcell ou de la succession du dit Edward M. Purcell à la propriété foncière ci après décrite, savoir :

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Denis Troisième, St Patrick et Quatrième, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan du dit îlet fait par C. A. Hedin, voyer, daté du 5 juillet 1852 déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots mesurent comme suit ; [...] trente et un pieds face à la rue St Denis sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 160, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Felton, Première et Soraparu, le dit lot mesure trente pieds sept pouces de face à la rue Chippewa sur cent vingt pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Sixième et Coliseum, désigné par le No 7 et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Washington sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 sept—11 18 25—8 9 14 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Louise Adelaide Conmon et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 30,868.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St Charles entre les rues Gravier et Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste-Marie de cette ville formant le coin des rues Commune et Tremé, désigné par le No 1 de l'îlet No 15 sur un plan dressé par Joseph Pilié le 13 avril 1823 et déposé pour référence en l'étude de F. De Armas ancien notaire par un acte daté le 6 décembre 1823. Le dit lot de terre mesure, mesure française, quatre vingts pieds de face à la rue Commune, quatre vingt deux pieds, de face à la rue Tremé par quatre-vingt dix huit pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot No 9, et cent six pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 2 ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits et privilèges ci-après attachés. Ensemble avec cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des plaignants, dans la somme de douze cents dollars avec 10 0/0 d'intérêt par an du 1er avril 1875, et une autre somme de deux mille cent dollars, montant des contributions sur les dites actions de stock avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme à partir du 1er décembre 1873 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $50 de cette somme à partir du 1er décembre 1876, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1889, et les frais de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds cap tal hypothéqué, dette non encore due mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la banque à savoir : la somme de $7,200, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Margaret Vaughan et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,811—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Triton, maintenant rue Delord, les rues Calliope, Dryades et Remparts, anciennement rue Hercule, et désigné par le No 5 sur un certain plan de même et d'autres lots, dressé par C. A. Hedin, architecte, daté le 1er mai 1852, et déposé pour référence, au bureau de T. O. Stark, notaire, comme plan No 106. Le dit lot mesure d'après le dit plan, trente-cinq pieds, six pouces et quatre lignes de face à la dite rue Dryades, quarante neuf pieds six pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de côté vers la rue Calliope et cent vingt huit pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du côté opposé vers la Promenade Triton, maintenant rue Delord, attenant au lot No 4 sur le dit plan. Ensemble avec 29 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanti et attaché à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de $522, montant de contributions sur les dites actions du fonds capital, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera, en outre le résidu de la dite dette du fonds-capital hypothéqué qui n'est pas encore due, mais est sujette à être demandée, conformément à la charte et aux lois de la Banque, à savoir : la somme de $3 068, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à sa charte et à ses lois, et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Sept—9 16 23 30 oct 11

BUREAU

L'Abeille de [...]

Bureaux [...]

Entered at the [...] Second Class [...]

NOUVE[...]

SAMEDI, 20 [...]

PRIX DE [...]

EDITION [...]

Un an [...]
Six mois [...]
Trois mois [...]
Un mois [...]
On s'abonne aussi [...]

EDITION [...]

Un an [...]
Six mois [...]
Quatre mois [...]
Trois mois [...]

Ventes et Locations [...] réduit de 10 cts la [...]

VENTES [...]

Heures [...]

PAR LE SHERIF [...]

PAR BAUMGA[...] Devant la [...] un wagon et [...]

L'accapar[...] priété [...] Unis, par [...]

Depuis [...] époque, tantôt à [...] mais [...] nous entendons [...] Ce cri part, soit [...] soit de l'Est, soit [...] ment de [...] Quelquefois, il [...] ce débat, tant [...] tantôt, il [...] Chambres du [...] pos de nos [...] que, la [...] un immense [...] passe, peu à peu, [...] goive, soit des [...] mains des [...] les des étrangers, [...] ordre, avant [...] partie de notre [...] nous serons à la [...] syndicats [...] y exerçant leur [...] argent, en [...] exproprier."

Rien de plus [...] n'a qu'un défaut [...] que la moitié du [...] le sol est [...] étrangers, mais [...] tombe, à vue d'[...] petit nombre, et [...] le temps, dans [...] grande [...] pendant des [...] la plaie de [...] gertons pas [...] pour le moment, [...] visoirement du [...] transport, dans [...] nufacturière, [...] fatigue, une [...] sphère d'activité [...] ces mêmes [...] leurs efforts et, [...] taux, former [...] terrienne. La [...] avoir le [...] nopole des voies [...] l'usine, de la [...] propriété, il n'y [...] bien vite [...] garde, et, alors, [...] dont nous [...] car ce [...] force, [...]

Il est vrai que [...] core lointain. [...] sant des deux [...] ler.

Ce que l'Union [...] c'est de laisser [...] son sol, à grande [...] renfort de [...] depuis que [...]

Le mal que l'[...] ment de la [...] mocratique, de [...] tations — de [...] que l'on a [...] et sous le [...] commis les plus [...] odieux abus.

Il n'est pas [...] sés par la [...] par les petits [...] par les fermiers [...] tendu par [...] par les [...] hors, ces derniers [...] tant, trêve à [...] tiques, pour s'[...] bien autrement [...] occupent tous [...] mité a, en effet, [...] un projet de loi [...] qu'il a publié, il [...] une multitude [...] alarmante.

Ces détails ne [...] ils ont été cent [...] Presse, mais ils [...] inaperçus. Il [...] voilée en plein [...] vélation prenne [...]

Il est avéré [...] seulement par [...] leur allégeance [...] ment des [...] tenant, plus de [...] dans l'Union. [...] jours, de [...] vent et doivent, [...] mettre ces [...] une influence, [...] neste, au moins [...] les affaires [...]

Ce n'est pas [...] quantité de [...] appartenir à des [...] ceux et ont prêté [...] sots, à des [...] d'Ecosse, mais [...] néralement, qu'[...] l'affaire ; ils [...] couverture à une [...] gère par la [...] sée et la [...] taux. Ajoutez [...] mobilières qui [...] unes en [...] d'autres [...] des sommes [...]

Voyagez dans [...] la vaste contrée [...] l'âme des Etats [...] res, à chaque pas, [...] fer barbelé. [...] plus souvent, [...] réussirez pas en [...] ré ces vastes [...] gnies étrangères, [...] leur façon, et [...] pour accaparer [...] ce lour [...] en sont arrivées [...] le malheureux [...] lui-là, un homme [...] de son labeur, [...] est chassé de son [...] Dépouillé par [...] obligé de [...] transporter plus [...] faiblesse.

Il est temps de [...] dangereux abus. [...] la loi que l'on [...] décider à ce [...] ne puisse avoir [...] tif ; il y aurait [...] bien des [...] qu'au moins on [...] l'avenir. Il y a [...] vent, moyen [...] à l'exercice de la [...] là et commence [...]